



AMÉNAGEMENT ERGONOMIQUE D'UN POSTE DE TRAVAIL DEVANT ÉCRAN



THÉMATIQUE

Prévention des risques liés au travail sur écran de visualisation. Code du Bien-Être au Travail - Livre III - Lieux de travail. Code du Bien-Être au Travail - Livre VIII - Contraintes ergonomiques. Code du Bien-Être au Travail - Livre VIII - Titre 2 - Écrans de visualisation.

OBJECTIFS

Aménagement correct de tout poste de travail devant écran de visualisation.

PROGRAMME

- L'ergonome prend contact avec l'affilié afin de prévoir une ou plusieurs dates pour la visite des postes de travail devant écran.
- **Évaluation :**
 - L'ergonome passera en revue (en fonction de la demande de l'employeur) chaque poste de travail et abordera la posture assise, l'organisation du travail, l'importance des petites pauses et des étirements ainsi que l'aménagement correct du poste devant écran.
 - L'ergonome réalisera les adaptations possibles le jour de l'analyse des postes (hauteur d'écran, réglage du siège...) et notera d'éventuelles propositions d'amélioration supplémentaires qui ne peuvent être réalisées le jour de l'analyse (changement d'orientation d'un bureau, l'achat de matériel particulier...). Les adaptations seront propres à la personne et fonction des tâches réalisées, du matériel utilisé, des plaintes, lésions, douleurs ou limitations éventuelles chez la personne.
 - Dans tous les cas, les participants seront sollicités à se prononcer sur l'analyse des postes et les propositions d'amélioration.
- **Rédaction d'un rapport :** l'évaluation de l'analyse de poste de travail fera l'objet d'un rapport qui reprendra :
 - Les objectifs poursuivis.
 - L'organisation et le déroulement des visites des postes de travail.
 - Quelques recommandations générales.
 - Les recommandations et propositions d'améliorations spécifiques pour les postes de travail visités.

MÉTHODE

- L'évaluation individuelle consistera en une visite des postes de travail, en présence du travailleur, afin de vérifier de manière succincte différents aspects du poste de travail (matériel, écran, siège, bureau, éclairage) sur base d'une check-list préétablie.
- Une fiche individuelle sera fournie et à la demande une étude statistique pourra être réalisée.
- L'utilisation d'un appareil photo, d'un mètre et d'un luxmètre est nécessaire.

PUBLIC

Employeur, membres de la ligne hiérarchique, travailleurs, service interne de prévention.

LIEU D'INTERVENTION

Au sein de l'entreprise.